

RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01016
Numéro SIREN : 538 748 427
Nom ou dénomination : 2FRANPA

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt 5164

Pour Copie Certifiée Conforme

Le 16/10/2023

SAISI le
16 OCT. 2023
5164

2FRANPA

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat. out. industriels			
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
	TOTAL				
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	2 037 350		2 037 350	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	TOTAL	2 037 350		2 037 350	
Total de l'actif immobilisé		2 037 350		2 037 350	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		TOTAL			
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes			
		Clients et comptes rattachés	2 729 646		1 207 729
Autres créances					
	TOTAL	2 729 646		1 207 729	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie	8 971		15 570	
	TOTAL	8 971		15 570	
Charges constatées d'avance					
Total de l'actif circulant		2 738 618		2 738 618	1 223 299
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		4 775 968		4 775 968	3 260 649
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

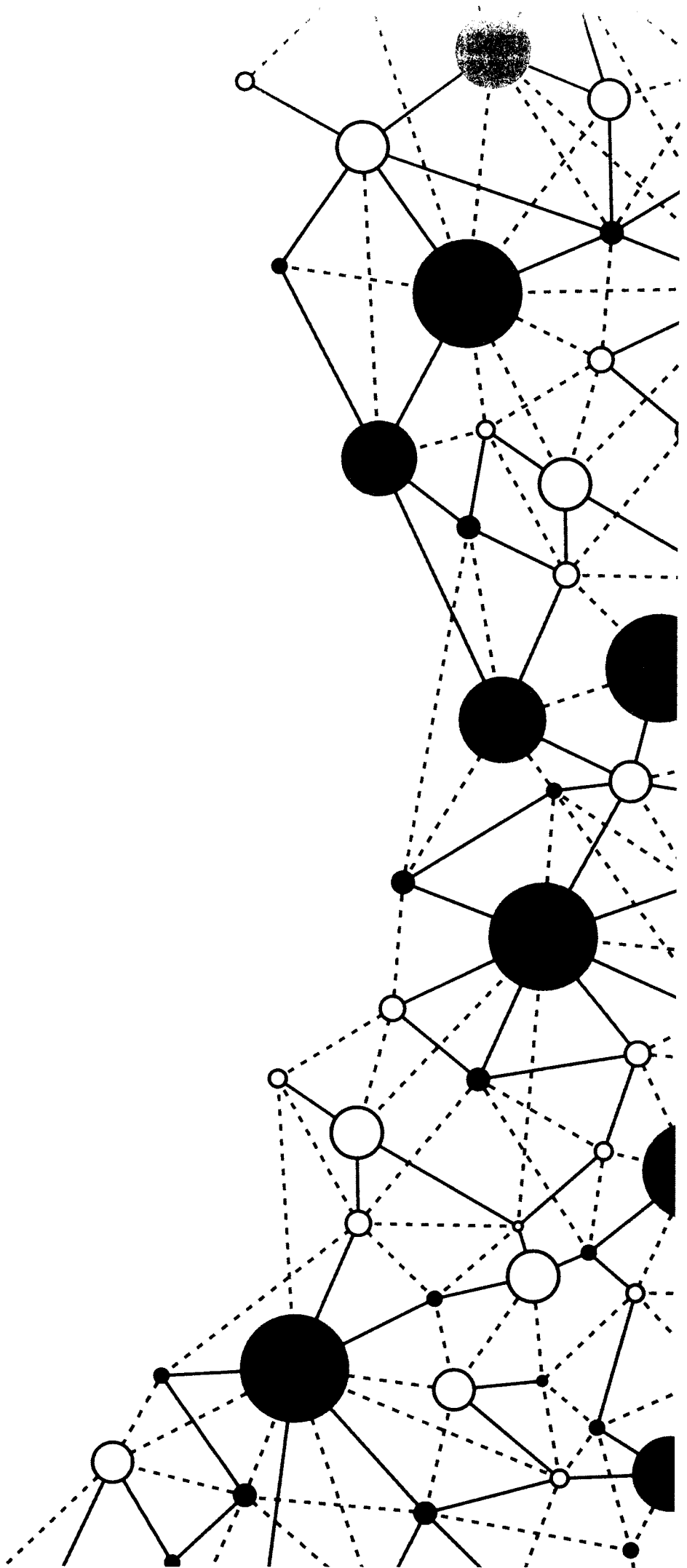
2FRANPA

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 840 000)	1 840 000	1 840 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	29 184	6 779	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	128 805	128 805	
	Report à nouveau		-216 797	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	238 561	239 202		
Situation nette avant répartition	2 236 550	1 997 989		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	Total	2 236 550	1 997 989	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	653 946	781 086	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 874 796	441 205	
		Total	2 528 742	1 222 291
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 675	4 745	
	Dettes fiscales et sociales		35 624	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
	Total	10 675	40 369	
Produits constatés d'avance				
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	2 539 417	1 262 660	
Écart de conversion passif				
	TOTAL DU PASSIF	4 775 968	3 260 649	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),	524 869	653 946		
à plus d'un an				
à moins d'un an	2 014 548	608 713		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) dont emprunts participatifs				

2FRANPA

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
	Résultat exceptionnel	F	
	Participation des salariés aux résultats	G	
	Impôt sur les bénéfices	H	
		23 501	65 624
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		238 561	239 202
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Annexe





SAS 2FRANPA

Annexe aux comptes de
l'exercice clos le
31/12/2022

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evénements principaux	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables	2
2. Informations relatives au bilan	2
2.1. Actif	2
2.1.1. Immobilisations financières	2
2.1.2. Liste des filiales et participations	2
2.1.3. Créances	3
2.2. Passif	4
2.2.1. Capitaux propres	4
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres	4
2.2.1.2. Capital	4
2.2.2. Dettes financières et autres dettes	5
2.2.3. Charges à payer	5
3. Informations relatives au compte de résultat	6
3.1. Engagements et opérations non inscrites au bilan	6
3.1.1. Engagements financiers donnés et reçus	6

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations financières

2.1.2. Liste des filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves, report à nouveau, résultat de l'exercice, subv. invest. et prov. règlementées.	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus Brute	Nette	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé
1. Filiales						
SCI ROLAND	1 830	83 840	99.90 %	950 560	950 560	192 418
SCI 2.P.2.F.X.	260 800	45 455	99.92 %	886 040	886 040	171 419
SCI BEL AMI	1 500	29 000	50 %	750	750	53 566
SCI 14 Rue du Clocher	1 000	255 901	50 %	200 000	200 000	1 077 472

- Dépréciation des titres

Compte tenu de l'existence de plus-values latentes significatives sur les immeubles détenus par les filiales de la SAS 2FRANPA, les titres de participation n'ont pas été dépréciés.

2.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	-	-	-
		Prêts	-	-	-
		Autres immobilisations financières	-	-	-
DE L' ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	-	-	-
		Autres créances clients	-	-	-
		Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
		Personnel et comptes rattachés	-	-	-
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
		État et autres collectivités publiques			
		Impôt sur les bénéfices	9 311	9 311	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés	2 720 336	2 720 336	-	
	Débiteur divers	-	-	-	
	Charges constatées d'avance	-	-	-	
		TOTAL			

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 840 000	-	-	1 840 000
Primes, réserves et écarts	135 584	22 405	-	157 989
Report à nouveau	-216 798	216 798	-	-
Résultat	239 203	-	641	238 561
TOTAL				

Le capital est composé de 184 000 actions de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	653 947	129 077	524 869	-
Emprunts et dettes financières Divers	555	555	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	10 675	10 675	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	1 874 241	1 874 241	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL				

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	555
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	8 695
TOTAL	

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Engagements et opérations non inscrites au bilan

3.1.1. Engagements financiers donnés et reçus

La société 2Franpa a contracté un emprunt de 1 000 K€ le 10/02/2016.

2Franpa a consenti à hauteur de 1 000 K€, le nantissement de l'assurance vie de Monsieur Frank Thibult.

Le capital restant dû de l'emprunt au 31/12/2022 est de 497 346.77 €.

La société 2Franpa a contacté un emprunt de 330 K€ le 10/12/2017.

2Franpa a consenti à hauteur de 280 K€, le nantissement de l'assurance vie de Monsieur Frank Thibult. Monsieur et Madame Thibult se portent caution solidaire dans la limite de 429 K€.

Le capital restant dû de l'emprunt au 31/12/2021 est de 156 599.89 €.

Designation de l'entreprise		SAS 2FRANPA		31122022		Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence		Acquisitions, creations, apports et virements de poste a poste		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE	KE	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont composants 19	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont composants M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont composants M3	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			KV		KW	KX
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	LD
		Emballages récupérables et divers †			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LI		LI	IJ	
Avances et acomptes			LK		LL	LM		
TOTAL III			LN		LO	LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8I	
	Autres participations			8U	2037350	8V	8W	
	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	IV	
TOTAL IV			IQ	2037350	IR	IS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	2037350	OII	OJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				1		4		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Reevaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
				2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO	DO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	IV	IW	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP	IX	IY	IZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MI	MU
		Emballages récupérables et divers			IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes			NC	ND	NE	NE		
TOTAL III			IY	NG	NH	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU	M7	OW	
	Autres participations			IO	OX	OY	OZ	
	Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV			I3	NJ	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	OL	2037350	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation antérieurement constituée) (1) (2)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	9311	9311	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	2720335	2720335		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX			VT	2729646	VU	2729646	
REVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	653946	129077	524869	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	555	555			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10675	10675			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1874241	1874241			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	2539417	VZ	2014548	524869
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	127139	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

2FRANPA

Société par Actions Simplifiée

16 rue du Docteur Schweitzer
27400 PINTERVILLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

2FRANPA

Société par Actions Simplifiée

16 rue du Docteur Schweitzer
27400 PINTERVILLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Associés de la Société 2FRANPA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société 2FRANPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 2.037.350 Euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note "2.1. Actif" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de ce principe et à nous assurer de l'exhaustivité et de l'évaluation adéquate des provisions ainsi comptabilisées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la Direction et des Personnes constituant le Gouvernement d'Entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Bois-Guillaume, le 29 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

DAVECC SAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Hervé MARIE



SAS 2FRANPA

Annexe aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2022

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evénements principaux.....	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2. Informations relatives au bilan.....	2
2.1. Actif.....	2
2.1.1. Immobilisations financières.....	2
2.1.2. Liste des filiales et participations.....	2
2.1.3. Créances.....	3
2.2. Passif.....	4
2.2.1. Capitaux propres.....	4
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres	4
2.2.1.2. Capital.....	4
2.2.2. Dettes financières et autres dettes	5
2.2.3. Charges à payer.....	6
3. Informations relatives au compte de résultat.....	6
3.1. Engagements et opérations non inscrites au bilan.....	6
3.1.1. Engagements financiers donnés et reçus.....	6

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations financières

2.1.2. Liste des filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves, report à nouveau, résultat de l'exercice, subv. invest. et prov. règlementées.	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé
				Brute	Nette	
1. Filiales						
SCI ROLAND	1 830	83 840	99.90 %	950 560	950 560	192 418
SCI 2.P.2.F.X.	260 800	45 455	99.92 %	886 040	886 040	171 419
SCI BEL AMI	1 500	29 000	50 %	750	750	53 566
SCI 14 Rue du Clocher	1 000	255 901	50 %	200 000	200 000	1 077 472

- Dépréciation des titres

Compte tenu de l'existence de plus-values latentes significatives sur les immeubles détenus par les filiales de la SAS 2FRANPA, les titres de participation n'ont pas été dépréciés.

2.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		-	-	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	9 311	9 311	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		2 720 336	2 720 336	-
Débiteur divers		-	-	-	
Charges constatées d'avance		-	-	-	
TOTAL					

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 840 000	-	-	1 840 000
Primes, réserves et écarts	135 584	22 405	-	157 989
Report à nouveau	-216 798	216 798	-	-
Résultat	239 203	-	641	238 561
TOTAL	1 998 989	216 798	641	2 216 428

Le capital est composé de 184 000 actions de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	653 947	129 077	524 869	-
Emprunts et dettes financières Divers	555	555	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	10 675	10 675	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	1 874 241	1 874 241	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL				

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	555
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	8 695
TOTAL	

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Engagements et opérations non inscrites au bilan

3.1.1. Engagements financiers donnés et reçus

La société 2Franpa a contracté un emprunt de 1 000 K€ le 10/02/2016.

2Franpa a consenti à hauteur de 1 000 K€, le nantissement de l'assurance vie de Monsieur Frank Thibult.

Le capital restant dû de l'emprunt au 31/12/2022 est de 497 346.77 €.

La société 2Franpa a contacté un emprunt de 330 K€ le 10/12/2017.

2Franpa a consenti à hauteur de 280 K€, le nantissement de l'assurance vie de Monsieur Frank Thibult. Monsieur et Madame Thibult se portent caution solidaire dans la limite de 429 K€.

Le capital restant dû de l'emprunt au 31/12/2021 est de 156 599.89 €.

2FRANPA

Société par actions simplifiée
au capital de 1.840.000 euros
Siège social : 16 Rue du Docteur Schweitzer
27400 PINTERVILLE
538 748 427 RCS Evreux

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 238.561,25 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice : bénéfice de 238.561,25 euros

AFFECTATION

Réserve légale	11.928,06 euros	
Autres réserves.....	226.633,19 euros	
Total	238.561,25 euros	238.561,25 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur Frank THIBULT
Président

